



 SECRETARIAT GENERAL

**PROCEDURE SIMPLIFIEE A COMPETITION LIMITEE (PSL)
 N° LP 002/ANRMP/SG/SAF/2018
 « ACQUISITION D'UNE SOLUTION D'ANTIVIRUS POUR L'ANRMP »**

1. L'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP) a prévu dans le cadre de son budget 2018 au chapitre 206 « Autres immobilisations incorporelles » et sur le compte 2060 « Autres immobilisations incorporelles », l'acquisition d'une solution d'antivirus pour l'ANRMP.
2. L'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP) invite les candidats qui désire soumissionner à adresser un courrier à monsieur le Secrétaire Général de l'ANRMP pour confirmer leur participation à ladite procédure au plus tard le mercredi 17 octobre 2018 à 16 heures 30 minutes.
3. Le délai d'exécution est de quinze (15) jours à compter de la date de remise de l'ordre de service de démarrer.
4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP), sise à Cocody Riviera III, Rue du Lycée Français :

Personne à contacter : *Monsieur* NOMEL Gnagne François
 Adresse : 25 BP 589 Abidjan 25
 Téléphone/Cellulaire : (225) 22 40 00 40, / 05 30 02 40
 Adresse électronique : E-mail : f.nomel@anrmp.ci

de 07 heures 30 minutes - 12 heures 30 minutes et 13 heures 30 minutes - 16 heures 30 minutes temps universel, les jours ouvrables.

5. La présente consultation est soumise aux dispositions de l'arrêté n°112/MPMBPE/DGBF/DMP du 08 mars 2016 portant procédures concurrentielles simplifiées.

Fait à Abidjan, le **10 OCT 2018**

Le Secrétaire Général

